



CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE (V1.5)

(seulement applicable au marché européen)

RÉSUMÉ

Ce document précise les détails des termes et conditions de garantie des onduleurs et accessoires vendus de la marque SolaX Power et installés sur le marché européen à partir du 1er janvier 2024. Pour tout autre onduleur ou accessoire vendus ou installés avant cette date, veuillez vous référer à la version précédente du document de garantie.

Sommaire

1. Produits Concernés
2. Durée de Garantie
3. Garantie de Performance des Batteries
4. Extension des Batteries Supplémentaires
5. Réclamations de Garantie
6. Conditions de Garantie
7. Frais de transport
8. Enregistrement de Garantie
9. Extension de Garantie
10. Limites de la Garantie
11. Service après l'Expiration de la Garantie
12. Cadre d'Application Géographique

Conditions générales de garantie

(Pour le marché européen uniquement)

Les produits Solax sont fabriqués par SolaX Power Network Technology (Zhejiang) Co., Ltd. La société (ci-après dénommée Solax) offre la garantie suivante à l'acheteur (le client) des produits. (Ici, le client est considéré comme propriétaire des onduleurs/produits installés lors de la première vente).

Cette *Garantie Limitée du Fabricant s'applique à tous les produits répertoriés dans le **tableau 1**, vendus et installés à partir du 1er janvier 2024.

1. Produits Concernés

Cette garantie s'applique exclusivement aux onduleurs et batteries Solax, aux chargeurs EV et aux accessoires Solax (y compris les dispositifs de monitoring en ligne, les disjoncteurs, les CTs/compteurs, DataHub et les EPS/Parallel/Mate boxes) fabriqués et fournis soit directement par Solax, soit par l'intermédiaire de partenaires agréés (distributeurs) de Solax. Toutes les pièces et unités externes et auxiliaires (par exemple, dispositifs de monitoring/de communication, batteries, contrôleurs matériels/logiciels, etc.) installées avec les onduleurs par des tiers sont exclues de la garantie.

2. Durée de Garantie

Solax garantit, selon les modalités énoncées ci-dessous, que :

Tableau 1: Produits et ses durées de garantie

Produits	Durée de garantie
X1/X3-Hybrid-G4; X1/X3-Fit-G4; X1/X3-IES; X3-Ultra;	Garantie standard de 5 ans, à compter de la première des deux dates suivantes : <ul style="list-style-type: none">• La date à laquelle le produit a été installé pour la première fois ;• 9 mois après la date de production ; N.B.: Si un onduleur connecté au Solax Cloud et les données de génération ont été téléchargées avec succès sur Solax Cloud, la garantie de l'onduleur sera gratuitement mise à niveau vers une garantie standard de 10 ans ;
X1-Hybrid-LV;	5 ans de garantie standard, à compter de la première des deux dates suivantes : <ul style="list-style-type: none">- La date à laquelle le produit a été installé pour la première fois ;

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

	<p>- 9 mois après la date de production ;</p> <p>N.B.: <i>Si le X1-Hybrid-LV est couplé à une batterie Solax, qu'il est connecté au cloud Solax et que les données de production ont été téléchargées avec succès sur Solax Cloud, la garantie de l'onduleur passera gratuitement à 10 ans de garantie standard ;</i></p>
<p>X1-Hybrid/Fit-G3, X3-Hybrid/Fit-G2, X3-MAX; X3-MEGA-G1;</p>	<p>5 ans de garantie standard, à compter de la première des deux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La date à laquelle le produit a été installé pour la première fois ; - 9 mois après la date de production ;
<p>X1-MINI/Boost/Smart G2; X3-MIC-G1 & G2; X3-MIC Pro-G1; X3-MIC Pro-G2;</p>	<p>Garantie standard de 5 ans, à compter de la première des deux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La date à laquelle le produit a été installé pour la première fois ; • 9 mois après la date de production ; <p>N.B. : <i>Si un onduleur connecté au Solax Cloud et les données de génération ont été téléchargées avec succès sur le serveur Solax, la garantie de l'onduleur sera gratuitement mise à niveau vers une garantie standard de 10 ans ;</i></p>
<p>X3-MEGA-G2; X3-Forth;</p>	<p>5 ans de garantie standard, à compter de la première des deux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La date à laquelle le produit a été installé pour la première fois ; - 9 mois après la date de production ; <p>N.B. : <i>si un onduleur est connecté à Solax Cloud et que les données de production ont été téléchargées avec succès sur le serveur Solax, la garantie de l'onduleur passera gratuitement à 5 ans de garantie standard + 1 an de garantie sur les pièces ;</i></p>
<p>Accessoires-1: Smart meter/CT, clé Wifi/Lan/4G, V1000, DataHub, X1/X3-EPS Box, X1/X3-Mate Box; Adaptor Box</p>	<p>Garantie standard de 2 ans, à compter de la première des deux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La date à laquelle le produit a été installé pour la première fois ; • 9 mois après la date de production ;
<p>Accessoires -2: Off-grid EPS Parallel Box; BMS Parallel Box;</p>	<p>Garantie standard de 5 ans, à compter de la première des deux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La date à laquelle le produit a été installé pour la première fois ; • 9 mois après la date de production ;

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

Chargeur pour voiture électrique	<p>Garantie standard de 3 ans, à compter de la première des deux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La date à laquelle le produit a été installé pour la première fois ; • 9 mois après la date de production ;
---	---

Gamme batterie	BMS	Batterie	Durée de garantie
T-BAT-SYS-HV-3.0	MCO600	HV10230	<p>10 ans de garantie standard, à compter de la première des deux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La date à laquelle le produit a été installé pour la première fois ; • 9 mois après la date de production ; <p>Cette garantie n'inclut pas les accessoires ni les éléments de la trousse à outils fournis avec le produit.</p>
T-BAT-SYS-HV-S2.5	MCS0800	TP-HS2.5	
T-BAT-SYS-HV-S3.6	MCS0800	TP-HS3.6	
T-BAT-SYS-HV-S50E	MCS0800E	TP-HS50E	
T-BAT-SYS-HV-5.8	T-BAT H 5.8 batterie master avec BMS intégré	HV11550	
T-BAT-SYS-LV-R2.5	T-BAT LR25		
T-BAT-SYS-LV-R3.6	T-BAT LR36		
T-BAT-SYS-HV-R2.5	MCR0800	TP-HR25	
T-BAT-SYS-HV-R3.6	MCR0800	TP-HR36	

1 an de garantie sur les pièces détachées : La garantie couvre uniquement le coût du matériel hardware nécessaire au rétablissement du fonctionnement de l'appareil. Elle exclut tous les frais de transport envoi/retour ou les frais de main-d'œuvre pour le remplacement et ceux du service sur place.

En cas de remplacement du produit, la période de garantie restante sera transférée au produit de remplacement. Solax enregistrera automatiquement ce remplacement et vous ne recevrez pas de nouveau certificat. Si la période de garantie restante est inférieure à un an, la période de garantie de l'appareil et de son produit de remplacement sera automatiquement prolongée d'un an.

3. Garantie de Performance des Batteries

Solax garantit que le produit conserve au moins 70 % de l'énergie nominale pendant 120 mois après la date de mise en service ou pour un débit d'énergie minimum conformément au tableau indiqué ci-dessous (selon la première éventualité) lorsque le système de batterie est utilisé dans des conditions normales, conformément aux spécifications et au manuel fournis par Solax. La profondeur de décharge du produit est de 90% et pendant la période de garantie, il peut fonctionner en toute sécurité dans la plage de cette profondeur de décharge.

Le terme *énergie nominale* désigne ici la capacité nominale initiale du produit telle qu'elle est indiquée sur l'étiquette du produit. La condition préalable de garantie est la suivante :

Le débit d'énergie se situe dans les limites de la valeur indiquée dans le tableau ci-dessous :

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

Produit	Énergie nominale	Débit énergétique
HV10230	3.1kWh	9.6MWh
TP-HS2.5	2.5kWh	7.8MWh
TP-HS3.6	3.6kWh	11.2MWh
T58-M(T-BAT H 5.8)	5.76kWh	17.9MWh
T58-S(HV11500)	5.76kWh	17.9MWh
TP-HS50E	5.1 kWh	15.9 MWh
T-BAT LR25	2.5 kWh	7.8 MWh
T-BAT LR36	3.6 kWh	11.2 MWh
TP-HR25	2.5 kWh	7.8 MWh
TP-HR36	3.6 kWh	11.2 MWh

Pour les conditions de mesure de capacité : 90 % profondeur de décharge, température initiale de la batterie du BMS : 25-30 °C, taux de charge/décharge de 0,2 C, la capacité de la batterie peut varier en fonction de la marque de l'onduleur.

La température ambiante pendant le fonctionnement de la batterie doit être la suivante :

T-BAT H 5.8/HV11500: 0°C~50°C

T-BAT-SYS-HV-3.0, T-BAT-SYS-HVS2.5/3.6, T-BAT-SYS-HV-S50E: -30°C ~ 53°C (Battery heating activée),
-20°C ~ 50°C (Battery heating désactivée)

T-BAT-SYS-HV-R2.5/3.6, T-BAT-SYS-LV-R2.5/3.6: -20°C ~ 50°C

N.B.: La batterie ne peut être que déchargée et ne peut pas être chargée entre -20°C et 0°C.

En raison des caractéristiques des batteries au lithium, la température de l'environnement de stockage doit être conforme aux exigences :

T-BAT-SYS-HV-5.8:

Il peut être conservé entre -20°C et 30°C pendant 1 an, et entre 30°C et 55°C pendant 6 mois.

T-BAT-SYS-HV-3.0, T-BAT-SYS-HV-R2.5/3.6, T-BAT-SYS-HVS2.5/3.6, T-BAT-SYS-LV-R2.5/3.6, T-BAT-SYS-HV-S50E:

Il peut être conservé entre -20°C et 30°C pendant 1 an, et entre 30°C et 50°C pendant 6 mois.

4. Extension des Batteries Supplémentaires

Il est possible d'ajouter des batteries supplémentaires au système existant dans l'année qui suit l'installation. Avant d'étendre le système, l'électricien doit suivre toutes les étapes du procédure opérationnelle permanente d'extension de batterie fourni par Solax Power pour s'assurer que les batteries sont au même niveau de tension. Les informations relatives à la garantie peuvent être ajoutées à la session d'enregistrement de la garantie sur le site web.

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

5. Réclamations de Garantie

Pour le demandeur, veuillez contacter le distributeur local où le produit a été acheté, ou l'installateur qui a installé l'onduleur, ils contacteront Solax si nécessaire. Si le demandeur n'a pas pu obtenir de service de leur part, ou s'il n'a pas été satisfait de leur service, le demandeur peut transmettre sa demande de service en contactant l'équipe de service de Solax (service.eu@solaxpower.com) ou en contactant le site officiel de Solax <https://www.solaxpower.com/contact/>.

Veuillez noter qu'afin de fournir un service amical et rapide, Solax coopère avec plusieurs distributeurs et installateurs dans le monde entier. En tant que tel, veuillez les considérer comme le canal de service par défaut de Solax et utiliser ces canaux de service pour faire jouer les garanties ; Solax soutiendra et vérifiera les canaux de service pour assurer un service client de qualité.

Pour une demande de réclamations de garantie, les informations suivantes doivent être fournies:

- 1). Coordonnées du demandeur, y compris le nom de la personne, le numéro de téléphone, l'adresse d'E-mail et l'adresse d'expédition.
- 2). Informations concernant tous les produits défectueux, y compris le(s) modèle(s), le(s) numéro(s) de série, la date d'installation et la date de défaillance. Toute réclamation doit être faite dans un délai d'un mois à compter de la date de la défaillance pour être prise en compte dans le cadre de la garantie.
- 3). Informations sur l'installation, y compris la marque, le modèle et le nombre de panneaux photovoltaïques ; si le produit défectueux est un système de stockage d'énergie, la marque et le modèle des batteries sont également nécessaires.
- 4). Message d'erreur sur l'écran LCD (le cas échéant) et informations supplémentaires concernant le défaut/l'erreur.
- 5). Description des opérations effectuées avant la défaillance et informations détaillées sur les réclamations antérieures (le cas échéant).

Solax peut organiser une inspection sur place pour trouver l'origine des défauts. Le demandeur est responsable de l'autorisation d'accès, de l'horaire et de la sécurité de l'inspection par un technicien de Solax ou d'une entreprise tierce autorisée. Solax se réserve le droit de ne pas entrer sur le site si le technicien de Solax l'estime non sécuritaire.

Pendant que nous traitons l'action de remplacement, les informations suivantes doivent être fournies :

- Un formulaire de réclamation de garantie dûment rempli (formulaire RMA de Solax) ;
- Une copie de la facture originale, du reçu, du rapport de mise en service ou de tout autre document pouvant prouver l'achat de l'onduleur ou de l'accessoire et/ou l'extension de garantie, ou la date d'installation ;

Solax se réserve le droit de rejeter la réclamation au titre de la garantie :

- Si vous ne fournissez pas les informations susmentionnées;
- Si le produit (onduleur Solax et/ou accessoire) est remplacé sans l'accord préalable de Solax;
- Si le défaut réclamé n'est pas dû à un défaut de matériaux ou de fabrication;

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

Solax demandera le remboursement de tous les frais (main-d'œuvre, déplacement, livraison et/ou unités de remplacement envoyées) encourus par le demandeur si le produit de remplacement s'avère exempt de défauts de matériaux ou de fabrication, ou s'il s'avère que le produit n'est pas couvert par la présente garantie limitée.

Si l'appareil défectueux n'est pas renvoyé à Solax dans les 6 semaines suivant son remplacement, notre société se réserve le droit de le facturer sur la base du prix de vente actuel de l'appareil sur le marché.

6. Conditions de Garantie

Solax garantit que tous les produits sont exempts de défauts de matériaux ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et, en cas de présence d'un défaut dont Solax est responsable pendant la période de garantie convenue, Solax s'engage, à sa discrétion, à :

- Résoudre le problème en mettant à jour le logiciel ou en modifiant les configurations ; ou
- Réparer le défaut dans les locaux de Solax ou sur le site du client ; ou
- Fournir un produit de remplacement équivalent (modèle réparé, remis à neuf ou mis à jour avec au moins des fonctions équivalentes) ou un nouvel appareil. Pour chaque cas d'échange d'onduleur, le demandeur doit rassembler les informations nécessaires et envoyer le rapport RMA (en suivant le modèle RMA de Solax) à Solax pour confirmer la demande de RMA, avant que l'onduleur ne soit échangé.
- S'il est prouvé que le problème a été causé par une installation défectueuse, Solax se réserve le droit de contacter l'installateur d'origine et de lui demander de fournir une solution pour résoudre le problème avant l'intervention de Solax et peut facturer le coût ultérieur à l'installateur d'origine s'il ne fournit pas une solution appropriée pour résoudre ce problème.

7. Frais de Transport

Sauf accord particulier signé entre Solax et les clients (les distributeurs), la garantie ne couvre que le coût des matériaux qui rendent les produits fonctionnels.

Les frais de transport des unités de remplacement, y compris les frais d'expédition, les droits, les frais d'importation et d'exportation, sont couverts par cette garantie dans les Unions européennes, en Écosse, en Norvège et en Suisse, à l'exclusion de leurs îles affiliées et de leurs territoires d'outre-mer.

Dans certains cas, le demandeur doit organiser le retour du produit prétendument défectueux à Solax et doit confirmer à l'avance avec Solax le calendrier d'expédition. Vu que les produits doivent être emballés dans une condition raisonnable, Solax suggère d'utiliser un matériel d'emballage de la même taille que l'emballage du produit au moment de l'achat. Si le produit prétendument défectueux n'est pas endommagé après vérification du produit retourné, Solax facturera au demandeur l'unité de remplacement en plus des frais de livraison et de service associés.

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

8. Enregistrement de Garantie

Les clients directs qui ont acheté des produits Solax (onduleurs Solax et accessoires) doivent enregistrer ces produits et transférer les informations (telles que la facture d'achat originale, l'onduleur SN et les coordonnées) dans un délai de **90 jours** à compter de la date de mise en service des produits (enregistrement en ligne : <https://www.solaxcloud.com/#/warranty>). Si un client n'enregistre pas un produit Solax avant la date limite, la période de garantie du produit sera calculée automatiquement à partir de 9 mois après la date de fabrication.

9. Extension de Garantie

Certains produits permettent de bénéficier d'une extension de garantie. Une extension de garantie peut être achetée auprès des distributeurs agréés de Solax pour les produits mentionnés au plus tard 6 mois après la date de la première installation (ou 12 mois après la date de production), ou les utilisateurs finaux peuvent acheter via le site web de Solax cloud après avoir terminé l'enregistrement de la supervision en ligne. La nouvelle période de garantie des appareils inclura automatiquement la garantie étendue et la garantie restante. Solax a le droit d'augmenter la norme de paiement pour l'extension de garantie ou de rejeter toute demande reçue à un moment ultérieur.

Remarque : L'extension de garantie ne couvre que le coût du matériel nécessaire au rétablissement du fonctionnement de l'appareil. Elle exclut les frais de transport aller-retour ou les frais de main-d'œuvre pour le remplacement ou le service sur site.

10. Limites de Garantie

Cette garantie limitée s'applique aux produits vendus et installés après la date du 1^{er} janvier 2024, et vendus par Solax ou des revendeurs agréés. Les pièces défectueuses ou les unités remplacées dans le cadre d'une réclamation au titre de la garantie deviennent la propriété de Solax, et doivent être renvoyées à Solax ou aux partenaires coopératifs agréés (distributeurs) pour inspection avec l'emballage d'origine ou un emballage équivalent.

Le produit n'est pas couvert par la garantie dans les cas suivants:

- A. Le produit n'est plus dans la période de garantie;
- B. La défaillance du produit n'est pas signalée à Solax dans les 4 semaines suivant son apparition;
- C. Non-respect du manuel d'installation de Solax ou des instructions d'entretien de l'onduleur ou de l'accessoire;
- D. Non-respect des règles et réglementations de sécurité relatives à l'onduleur ou à l'accessoire;
- E. L'onduleur ou l'accessoire est endommagé pendant le transport, mais le demandeur a signé le récépissé de livraison (qui demande au demandeur de vérifier l'extérieur et l'intérieur du colis et de prendre des photos comme preuve avant de signer le récépissé de livraison);
- F. Les produits remplacés n'ont pas été retournés à Solax ou à ses partenaires (distributeurs) dans un délai de **30 jours**;
- G. Le défaut est causé par une utilisation inappropriée du produit ou par le non-respect de l'utilisation du produit à des fins autres que celles pour lesquelles le produit a été conçu ou prévu;

- H. Le produit est déplacé pour une raison quelconque après avoir été installé (que ce soit par la suite réinstallé ou déplacé au même endroit) à moins qu'il ne soit réinstallé à la même adresse par un installateur qualifié qui a fourni un rapport de test à Solax.
- I. Le dommage ou le défaut est dû à la foudre, à une inondation, à un incendie, à une surtension, à la corrosion, à des dégâts causés par des parasites, à l'action d'un tiers ou à tout autre facteur de force majeure;
- J. Le dommage ou le défaut est causé par des logiciels ou du matériel intégrés ou externes (p. ex. les appareils de contrôle des onduleurs ou les appareils de contrôle de la charge ou de la décharge des batteries) provenant de tiers sans l'autorisation (accord écrit) de Solax;
- K. Le produit est modifié ou altéré (y compris les cas où le numéro de série ou l'étiquette du produit est altéré, enlevé ou défiguré);
- L. Défauts (p. ex. toute rayure ou tache extérieure, ou usure de la nature du matériau qui ne constitue pas un défaut) qui n'affectent pas négativement le bon fonctionnement de l'onduleur ou de l'accessoire;
- M. Usure normale;
- N. Frais de voyage et de séjour ainsi que les frais d'installation, de modification et d'entretien normal sur place;
- O. Droits, taxes ou frais d'importation/exportation et autres frais administratifs généraux;
- P. Produits achetés via des canaux non officiels (p. ex. distributeurs non agréés et leurs partenaires coopératifs);

L'onduleur ou l'accessoire de remplacement ayant fait l'objet d'une amélioration technique peut ne pas être entièrement compatible avec les autres composants du système photovoltaïque. Les frais encourus en conséquence ne seront pas couverts par la garantie ou l'extension de garantie.

En outre, tous les autres coûts, y compris, mais sans s'y limiter, l'indemnisation des dommages directs ou indirects résultant de l'appareil défectueux ou d'autres équipements du système photovoltaïque, ou la perte d'énergie générée pendant l'arrêt du produit, ne sont pas couverts par la présente garantie. Dans tous les autres cas, qu'il s'agisse d'un contrat, d'un délit ou autres, l'indemnisation maximale pour les pertes subies par le client en raison de ses fautes ne dépassera pas le montant payé par le client pour l'achat de l'équipement.

11. Service après l'Expiration de la Garantie

Pour les produits hors garantie ou invalidés, Solax propose un service facturé en supplément, qui comprend les frais de service sur site, les frais de matériel, les frais de main d'œuvre et les frais logistiques :

- **Frais de service sur site** : Frais de déplacement et temps de travail du technicien pour fournir des services sur site et coût du temps de travail du technicien pour installer, analyser, réparer, tester et entretenir les produits de la faculté;
- **Frais de matériel** : Coût du remplacement des pièces ou des unités ou de tout autre matériel concerné;
- **Frais logistiques** : Frais de livraison, y compris les frais d'envoi des produits défectueux des utilisateurs finaux à Solax, ou/et les frais d'envoi des produits réparés de Solax aux utilisateurs finaux;

12. Cadre d'Application Géographique

Les termes et conditions de cette Garantie Limitée ne s'appliquent qu'aux produits achetés à l'origine auprès des canaux autorisés de Solax et installés dans la destination définie dans les pays de l'Union européenne, en Écosse, en Norvège et en Suisse, à moins qu'il n'y ait des accords spéciaux signés entre Solax et l'acheteur direct. Pour toute unité vendue pour un pays/une région mais installée dans un autre pays/une autre région, cette garantie devient invalide s'il n'y a pas de confirmation/approbation écrite de la part de Solax avant l'installation.

SOLAX
POWER

Remarque particulière

Concernant l'INSTALLATION HYBRIDE

I. Pour les onduleurs Hybrid installés avec des batteries Triple Power :

- La capacité minimale par défaut est de 10 % (elle peut être augmentée). Pendant la nuit (pas de PV), lorsque la batterie est déchargée jusqu'à la capacité minimale, elle passe généralement en "mode inactif" ou en "mode veille". Cependant, l'ensemble du système hybride continue à consommer de l'énergie. Par conséquent, vous pouvez constater que la capacité de la batterie descend parfois à moins de 10 %. Lorsque la capacité de la batterie est inférieure à 5 % (niveau de protection), elle déclenche une demande de charge, qui sollicite le réseau jusqu'à ce qu'elle revienne au niveau de capacité minimum normale, ce qui peut se produire la nuit ou en hiver lorsque la production photovoltaïque est insuffisante ou par mauvais temps. Il s'agit d'un comportement normal qui n'affecte pas la durée de vie de la batterie.
- Il est recommandé de forcer le chargement de la batterie à partir du réseau en cas de mauvais temps (par exemple, tempête de neige continue, pluie et jours nuageux), afin de s'assurer que la batterie ne sera pas complètement déchargée (0% capacité) dans de telles situations. En outre, l'arrêt manuel de l'ensemble du système est également un bon choix dans de telles conditions.
- Lors de l'ajout d'une nouvelle batterie supplémentaire au système existant, il est nécessaire que la nouvelle batterie ait le même niveau de capacité que le système de batterie existant avant d'être ajoutée (préchargez le système de batterie d'origine et la nouvelle batterie à pleine capacité, puis installez-les ensemble), veuillez consulter la notice de la batterie Triple Power à ce sujet ;
- Lorsque vous chargez une batterie à partir du réseau, tenez compte de son autoconsommation au cours de ce processus. L'énergie totale prélevée sur le réseau ne sera pas tout à fait la même que l'énergie totale déchargée du système de batterie. Par conséquent, la demande de garantie dans de telles conditions ne sera pas acceptée.

II. Pour les onduleurs Hybrid installés dans des environnements totalement isolés du réseau:

- L'installation hors réseau doit être inspectée chaque année par un électricien qualifié et faire l'objet d'une documentation (voir le tableau 2 pour plus de détails). Le non-respect de l'obligation d'entretien de l'équipement peut entraîner l'annulation de toute demande de garantie;
- Pour une meilleure analyse et un meilleur dépannage en cas de réclamation au titre de la garantie, il est recommandé au client d'enregistrer le système d'onduleur en ligne; sinon, le client devra fournir des informations détaillées dans le formulaire RMA de Solax pour la réclamation au titre de la garantie;
- La charge installée avec un système hors réseau doit être calculée sur la base de sa puissance nominale ; dans le cas contraire, elle peut présenter un défaut de surcharge de l'EPS pendant la nuit ou lorsque la production du PV et de la batterie est insuffisante, en particulier pour les charges inductives. Les dommages causés aux onduleurs par une installation incorrecte ne sont pas couverts par la garantie.

* La présente garantie limitée est une promesse de garantie de base de Solax aux utilisateurs finaux. Dans certains pays/régions, les utilisateurs finaux peuvent recevoir une promesse de garantie supplémentaire (qui devrait être au moins équivalente à la garantie du fabricant) fournie par les distributeurs locaux de Solax ; en cas de réclamation à cet égard, veuillez vous adresser au

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

distributeur local. Veuillez noter que cette déclaration de garantie limitée peut NE PAS être la dernière version, en cas de besoin, veuillez contacter Solax pour obtenir la dernière version.

Annexe :

Tableau 2: Liste de contrôle des inspections annuelles

Liste de contrôle des inspections annuelles		
Points d'inspection	Confirmez la conformité, veuillez cocher ✓, Aucun élément impliqué, veuillez marquer /	Traitement des exceptions
Configuration du module photovoltaïque, tension de circuit ouvert PV < 500V		Feedback à l'installateur pour le traitement
Les câbles et les bornes de câblage ne sont pas déformés, corrodés, desserrés ou endommagés		Feedback à l'installateur pour le traitement
Il y a un ventilateur externe, vérifiez qu'il n'est pas bloqué		Feedback à l'installateur pour le traitement
La tension de sortie du port EPS est-elle conforme à 230V ± 10V ?		Feedback à l'installateur pour le traitement
Veuillez vérifier la valeur de réglage de la fréquence de sortie du port EPS. Si 50HZ est réglé, la sortie est de 50HZ ± 0,5HZ. Si 60HZ est réglé, la sortie est de 60HZ ± 0,5HZ		Feedback à l'installateur pour le traitement
Existe-t-il une situation dans laquelle la charge ne peut pas être assurée?		Si oui, vérifiez si l'EPS est connecté à des charges inductives avec un courant de démarrage élevé, telles que des pompes à eau, des climatiseurs à fréquence fixe, des moteurs, etc. Le démarrage de ce type de charge peut entraîner une surcharge de l'EPS. Il est recommandé de ne pas les connecter au port EPS
La batterie fonctionne normalement		Feedback à l'installateur pour le traitement

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

Lors de la connexion de la batterie Triple Power, il est recommandé de régler le SOC minimum de la batterie à plus de 10 %		En raison du fonctionnement hors réseau, si le SOC \leq min SOC, l'onduleur ne peut pas entrer en mode EPS, et la batterie doit être chargée jusqu'à un SOC de 31% pour restaurer la sortie EPS
Si le système est connecté à des batteries au plomb, le câblage de la NTC doit être solidement et fiablement connecté à la batterie		Feedback à l'installateur pour le traitement

SOLAX
POWER

Tableau 3: Produit et Apparence

Produit	Apparence
X1-Hybrid/Fit-G4;	
X3-Hybrid/Fit-G4;	
X1/X3-IES series inverter;	
X3-Ultra;	
X1-Hybrid-LV;	
X1-MINI;	

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

X1-Boost;	
X1-SMART-G2;	
X3-MIC-G1 & G2;	
X3-MIC Pro-G1 & G2;	
X1-Hybrid/Fit;	
X3-Hybrid/Fit;	

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

<p>X3-MAX; X3-Forth;</p>	
<p>X3-MEGA-G1 & G2;</p>	
<p>X1/X3-EPS Box, X1/X3-Mate Box;</p>	
<p>Off-grid eps parallel Box; BMS Parallel Box;</p>	
<p>Compteur/CT;</p>	

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

<p>Pocket Wifi/Lan;</p>	
<p>V1000; DataHub;</p>	
<p>Adaptor Box;</p>	
<p>T58 Batterie maître; (T-BAT H5.8, T58 Batterie maître intégrée au BMS)</p>	

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

<p>T58 Batterie esclave; (HV11550, Module de batterie uniquement, pas de BMS intégré)</p>	
<p>T-BAT-SYS-HV-3.0 BMS; (MC0600)</p>	
<p>T-BAT-SYS-HV-3.0-batterie; (HV10230)</p>	
<p>TBMS-MCS0800;</p>	
<p>TP-HS2.5/ TP-HS3.6;</p>	
<p>T-BAT LV2.56/ T-BAT-LV-R3.6;</p>	
<p>MCR0800;</p>	
<p>TP-HR25/ TP-HR36;</p>	

* Cette garantie est valable à partir du 1er janvier 2024. (V1.5)

MCS0800E;	 A white, rectangular wall-mounted device with a small display and buttons on the right side.
TP-HS50E;	 A white, rectangular wall-mounted device with two handles on top and a small display on the right side.
Chargeur EV;	 A white, rectangular wall-mounted EV charging station with a digital display and several buttons on the front panel.

SOLAX POWER